Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 14 novembre 2019

Compte rendu

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	21
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, M. Thierry FONTENEAU, M. Marcel VIDAL, M. Joël CHARPENTIER, Mme Anne EON, M. Ludovic BUZONIE, Mme Cécile HALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES
M. Hervé AUBRON (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à Mme Delphine MARCHAND)
Mme Nicole LACOSTE (pouvoir à M. Joël CHARPENTIER)
M. Manuel GAULTHIER (pouvoir à Mme Anne EON)
Mme Laurence SEIGNEURIN
Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET – Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant :

Décision du maire

1. **Communauté de Communes Sèvre et Loire -** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Approbation du rapport
2. **Communauté de Communes Sèvre et Loire –** Droit de Préemption Urbain – Délégation au Maire suite au transfert de la compétence PLUi
3. **Documents d'urbanisme –** PLU - Modification n° 7- Accord donné par la commune pour l'achèvement de la procédure par la CCSL
4. **Cession –** Les Chaboissières **–** M. et Mme CHEREAU Adrien – Résultat de l'enquête publique
5. **Cession –** La Massonnière – M. et Mme BLANLOEIL Jérôme – Résultat de l'enquête publique
6. **Cession –** Route de Clisson – M. et Mme MACE Philippe – Mise à enquête publique
7. **Cession –** La Baronnière – M. et Mme LECAUDEY Nicolas – Mise à enquête publique
8. **Cession –** La Débaudière – M. ESSEAU Alain – Mise à enquête publique
9. **Domaine et Patrimoine** - Bien immobilier – Local commercial 27 rue des Forges
10. **Marchés publics –** Le Champilambart parking 4 – Sté PIGEON – protocole d'accord suite négociation
11. **Marchés et avenantes -** Construction école de musique et réhabilitation du Champilambart **-** Délégation de signature du Maire – Augmentation du montant
12. **Décisions budgétaires –** Budget principal Ville et budget annexe "Espace Culturel" – Décisions modificatives n° 2
13. **Documents budgétaires –** Débat d'orientation budgétaire 2020
14. **Subventions –** Budget Ville **–** Association OPUS 2012 et "L'Outil en Main"
15. **Dispositif contractuel** - Convention Territoriale Globale – CAF/CCSL – Partenariat
16. **Ressources Humaines** – Tableau des effectifs – Modifications

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2019.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 34-10-2019 du 15 octobre 2019

OBJET : Eglise de Vallet – Réparation de la cloche n° 3 - commande de travaux de réparation à la Sté BODET

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la réparation de la cloche n° 3 de l'église de VALLET avec la Sté BODET de PLERIN (22) pour un montant total de 6 866 € HT

Décision 35-10-2019 du 23 octobre 2019

OBJET : Assurance dommage ouvrage – Police d'assurance pour la construction de l'école de musique municipale

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'assurance de dommage ouvrage pour les travaux de l'école de musique municipale avec la Sté ARTEC de MARCQ EN BAROEUL (50) pour un montant total de 24 187.63 € TTC.

Décision 36-10-2019 du 25 octobre 2019

OBJET : Marché subséquent n° 2 V-PA-17-24 relatif à l'AM0 pour le suivi de la ZAC multi-sites St Christophe/La Prestière en régie

AUTORISATION de conclure et de signer le marché subséquent n° 2 ayant pour objet l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la ZAC St Christophe multi-sites St Christophe/La Prestière en régie – commercialisation des charges foncières – pour un montant de 8 850 € HT.

Décision 37-10-2019 du 28 octobre 2019

OBJET : Feu d'artifices – Remboursement dommages

AUTORISATION de rembourser la somme de 30 € à Mme Anne EON au titre du dédommagement des dégradations subies du fait du feu d'artifices du 14 juillet 2019, sur présentation de la facture de remplacement des vêtements.

Décision 38-10-2019 du 28 octobre 2019

OBJET : Emprunt taux fixe 550 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

AUTORISATION de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de la Loire un emprunt d'équipement local à taux fixe d'un montant de 550 000 € et dont le caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : financement des investissements 2019 (CTM),
Montant du prêt : 550 000 €,
Durée du prêt : 20 ans,
Taux d'intérêt nominal annuel : 0.38 %,
Périodicité des échéances : Trimestrielle,
Amortissement du capital : progressif classique,
Montant de l'échéance : 7 142.82 €,
Commission d'engagement : 825 €,
TAEG : 0.40 %,
Taux de période : 0.10 %,
Durée de période : 3 mois,
Garanties : Néant,
Dispositions particulières : le déblocage de la totalité des fonds doit intervenir au plus tard le 31 janvier 2020.

INTERCOMMUNALITE

1 – Communauté de Communes Sèvre & Loire
CLECT
Approbation du rapport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 18 septembre 2019 ci-joint annexé,

DE VALIDER les tableaux définitifs des montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la C.L.E.C.T.,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette délibération.

2 – Communauté de Communes Sèvre & Loire
Droit de préemption urbain
Délégation au maire suite au transfert de la compétence PLUi

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE DELEGUER au Maire, ou à son adjoint délégué à l'urbanisme**,** jusqu'à la fin de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain dans tous les cas et secteurs où la Commune a reçu délégation de la communauté de communes SEVRE & LOIRE, à savoir sur les secteurs suivants :

- les Zones U à l'exception des zones UF (ZA Les Dorices et Les Roseaux), UEca (ZA les Grandes Jeannettes), UEc (ZA les Grandes Jeannettes) et Ud,
- les zones AU, à l'exception de la zone 1AUF, 1AUFa et 1AUez (ZAC du Brochet).

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

3 – Documents d'urbanisme
PLU – Modification n° 7
Accord donné à la commune pour l'achèvement de la procédure par la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER son accord à la communauté de communes Sèvre et Loire afin qu'elle achève la procédure de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et/ou document s'y rapportant.

Cession
Les Chaboissières – M. et Mme CHEREAU Adrien
Résultat de l'enquête publique

Dossier reporté.

4 – Cession
La Massonnière – M. et Mme BLANLOEIL Jérôme
Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CEDER à M. et Mme BLANLOEIL Jérôme domiciliés 208 La Massonnière à VALLET, la parcelle communale cadastrée section WK n° 149 au village de La Massonnière d'une superficie de 56 m² * - non affectée à un usage commun, jouxtant leur propriété cadastrée section WK n° 147-148-150-151 et 152, ceci afin de créer une unité foncière (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

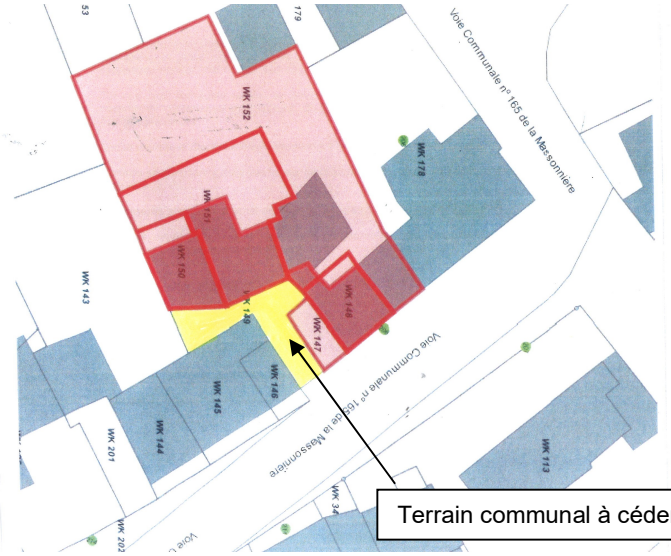

Terrain communal à céder à M. et Mme BLANLOEIL

5 – Cession
Route de Clisson
M. et Mme MACE Philippe – Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme MACE Philippe, domiciliés 43 route de Clisson à VALLET, une partie de la parcelle communale cadastrée section ZS n° 625 d'une superficie d'environ 230 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur habitation cadastrée section ZS n° 229 ceci afin de clôturer leur propriété, (*la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 150 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme MACE Philippe.

DE DIRE :

- ➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- ➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- ➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie si nécessaire et de la vente d'une partie du domaine communal.

6 – Cession
La Baronnière
M. et Mme LECAUDEY Nicolas – Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M et Mme LECAUDEY Nicolas, domiciliés 18 La Baronnière à VALLET une portion de la VC n° 132 d'une superficie d'environ 20 m² non affectée à un usage commun et desservant uniquement leur propriété cadastrée section XP n° 127 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme LECAUDEY Nicolas.

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

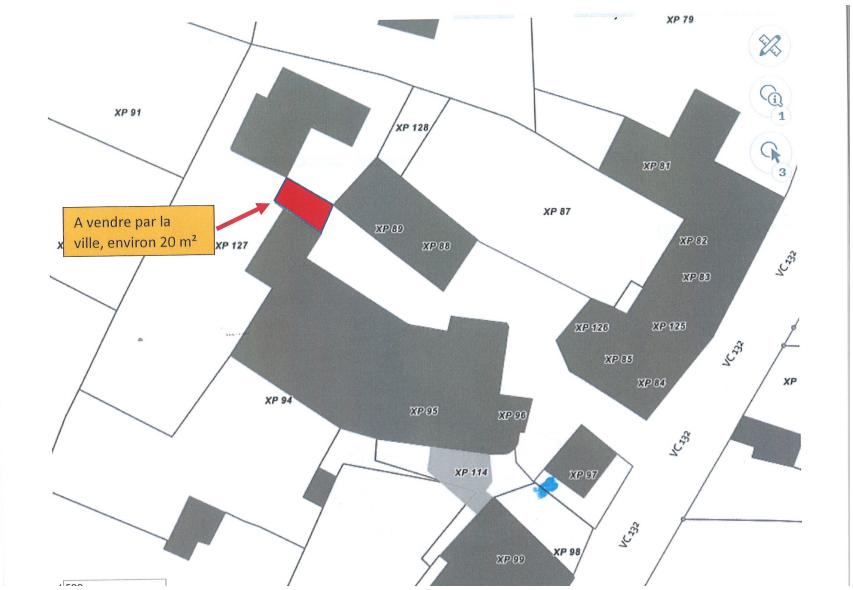

7 – Cession
La Débaudière
M. ESSEAU Alain – Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. ESSEAU Alain, domicilié 218 La Débaudière à VALLET, une partie de la parcelle communale cadastrée section XD n° 76 d'environ 70 m²* attenante à sa propriété cadastrée section XD n° 130 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. ESSEAU Alain.

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

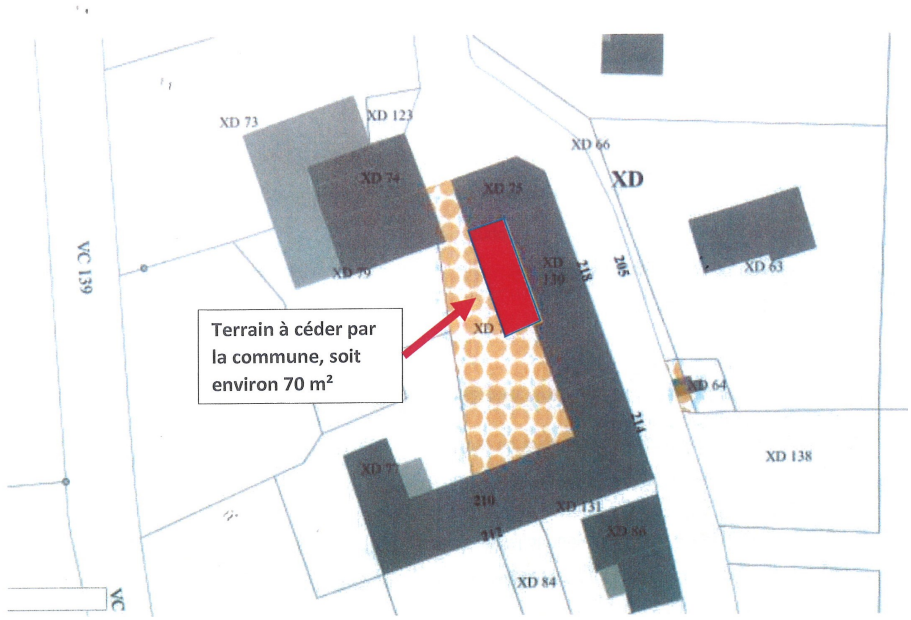

BATIMENTS

8 – Domaine et Patrimoine
Bien immobilier
Local commercial 27 rue des Forges

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à présenter au mandataire liquidateur une offre d'acquisition du bien immobilier ci-dessus désigné, pour un montant maximum de 100 000 € *(hors frais connexes)*,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier et notamment l'acte de transfert de propriété à intervenir si l'offre était acceptée.

VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9 - Voirie
Lotissement route de La Loire
Dénomination de la rue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

DE DENOMMER l'impasse du lotissement Route de La Loire :

"Impasse de la Gabare"

DE DIRE que cette voie sera privée et que sa gestion sera à la charge des propriétaires colotis dudit lotissement.

MARCHES PUBLICS

10 – Marchés publics
PK 4 - Le Champilambart
Sté PIGEON – Protocole d'accord suite négociation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER SON ACCORD à la résolution amiable du litige entre la ville de Vallet et la société Pigeon et d'accepter de cette dernière la somme de
50 000 € TTC au titre de solde de tout compte du marché public n°V-PA-17-19 « Aménagement de parkings au Champilambart » portant le montant de ce dernier de 173 375,22 € TTC à 123 375,22 € TTC,

D'AUTORISER le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que le décompte général définitif, joints à la présente délibération, actant cet accord ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 - Marchés et avenants
Construction d'une école de musique et réhabilitation de l'espace culturel Le Champilambart
Délégation de signature au maire – Augmentation du montant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix "pour" et 2 voix "contre" (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les avenants aux marchés passés dans le cadre de la consultation relative à la construction d'une école de musique et à la réhabilitation du Champilambart dans la limite de l'enveloppe globale du coût des travaux portée à 3,3 M€ HT et tous les documents liés à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES FINANCIERES

12 – Décisions budgétaires
Budget "Ville" et budget annexe "Espace Culturel"
Décisions modificatives n° 2

➔ ***Budget principal "Ville"***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 23 voix "pour" et 2 abstentions (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal 2019 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM2
704 - Travaux	15 000
70 – Produit des services	**15 000**
73211 – Attribution de compensation	28 209
73223 - FPIC	-7 600
73 – Impôts et taxes	**20 609**
7461 – Dotation générale de décentralisation	14 855
74 – Dotations et participations	**14 855**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**50 464**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM2
6042 – Achat de prestations de services	20 000
6068 – Autres matières et fournitures	2 600
61551 – Matériel roulant	3 000
011 – Charges à caractère général	**25 600**
73928 – Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	16 519
014 – Atténuations de produits	**16 519**
6521 – Déficit des budgets annexes à caractère administratif	13 500
65 – Autres charges de gestion courante	**13 500**
6745 – Subventions aux personnes de droit privé	6 000
67 – Charges exceptionnelles	**6 000**
022 - Dépenses imprévues	-11 155
022 – Dépenses imprévues	**-11 155**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**50 464**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM2
1323 – Départements	7 500
13 – Subventions	**7 500**
1641 - Emprunt en euros	32 746
16 – Emprunts et dettes assimilées	**32 746**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**40 246**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**DM2**
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000
2313 - Constructions	-15 000
0003 – Hôtel de Ville	**0**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-400
0004 – Ateliers municipaux	**-400**
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 500
0063 – Voirie rurale	**8 500**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-900
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	1 300
0065 – Espaces verts urbains	**400**
2132 – Immeubles de rapport	100 000
2188 - Autres immobilisations corporelles	-3 000
0092 - Commerce	**97 000**
020 – Dépenses imprévues	-65 254
020 – Dépenses imprévues	**-65 254**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**40 246**

➔ ***Budget annexe "Espace culturel"***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 23 voix "pour" et 2 contre (M. BUZONIE L. – Mme HALLEREAU C.) :

D'ADOPTER l'autorisation de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Situation actuelle	3 798 000 €	650 000 €	1 960 000 €	1 188 000 €
Situation après la présente DM2		223 789,57 €	2 096 060 €	1 478 150,43 €

D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe « Espace culturel Le Champilambart » 2019 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM2
774 – Subventions exceptionnelles	13 500
77 – Produits exceptionnels	**13 500**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**13 500**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM2
6162 – Assurance obligatoire dommage construction	24 000
011 – Charges à caractère général	**24 000**
6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-4 000
012 – Charges de personnel	**-4 000**
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés…	2 600
65 - Autres charges de gestion courante	**2 600**
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	-1 900
66 - Charges financières	**-1 900**
022 - Dépenses imprévues	-7 200
022 – Dépenses imprévues	**-7 200**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**13 500**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM2
1641 – Emprunts en euros	-302 485
16 – Emprunt et dettes assimilées	**-302 485**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**-302 485**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM2
2313 - Constructions	-302 485
23 – Immobilisations en cours	**-302 485**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**-302 485**

13 – Décisions budgétaires
Débat d'orientation budgétaire 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2020.

14 – Subventions
Budget "Ville"
Association OPUS 212 et l'Outil en main

➔ **Association OPUS 212**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € à l'association « l'association OPUS 212 ».

➔ **Association L'Outil en main**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association l'Outil en main, représentant 50 % du montant des travaux avec un montant maximum fixé à la somme de 6 000 € ceci afin d'aménager leurs nouveaux locaux sis Bd du Luxembourg.

ENFANCE – JEUNESSE - SPORT

15 – Dispositif contractuel
Convention Territoriale Globale – CAF/CCSL
Partenariat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2020/2023, avec l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Sèvre et Loire et la CAF de Loire-Atlantique,

DE VALIDER les annexes 1 à 4 de la CTG,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à la mise en œuvre de ladite convention.

PERSONNEL COMMUNAL

16 – Ressources humaines
Tableau des effectifs
Modifications

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SUPPRIMER du tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour, les postes suivants :

- Filière administrative
  - 1 poste d'attaché à temps complet

- Filière culturelle
  - 8 postes d'assistant d'enseignement artistique :
    - 1 poste à temps complet
    - 1 poste à temps non complet 7.75/20ème
    - 1 poste à temps non complet 6.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 5/20ème
    - 2 postes à temps non complet 4.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 3.5/20ème
    - 1 poste à temps non complet 1.5/20ème

DE CREER 6 postes au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

- Filière administrative
  - 1 poste d'adjoint administratif (marchés publics)
  -
- Filière culturelle
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20ème (Accordéon, éveil et formation musicale)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5.5/20ème (Clarinette)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5.5/20ème (Saxophone, atelier jazz)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20ème (Eveil, chorales et IMS)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8/20ème (Violoncelle)

DE MODIFIER en conséquence**,** le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Brigadier-Chef principal	2	2	2	2
Brigadier	1	1	1	1

TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	3	3	3	3

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Agent spécialisé princ 1ère cl des écoles maternelles	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1

TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Formation et éveil musical, chorale, animations scolaires	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Guitare et direction	TC	1	0	1	0
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	8,5/20	1	1	0	1
Violoncelle	8/20	0	1	0	0
Violoncelle	7,75/20	1	0	1	0
Flûte traversière	7/20	1	1	1	1
Clarinette	7/20	1	1	1	1
Clarinette	5,5/20	0	1	0	0
Trombone-Tuba	5/20	1	1	0	1
Trombone-Tuba	4,5/20	1	0	1	0
Guitare	12,5/20	1	1	1	0
Guitare + direction	11,5/20	1	1	0	1
Guitare	6/20	1	1	0	1
Guitare	5/20	1	0	0	0
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	0	1	1
Saxophone, atelier jazz	5,5/20	0	1	0	0
Trompette	4/20	1	1	0	1
Trompette	3,5/20	1	0	1	0
Accordéon, éveil et FM	5/20	0	1	0	0
Accordéon, éveil et FM	4,5/20	1	1	0	1
Accordéon	1,5/20	1	0	1	0
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8,25/20	1	1	0	1
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8/20	0	1	0	0
Technique vocale et chorale ados	4,5/20	1	0	1	0
Sous total 1		23	20	15	15
TOTAL FILIERE CULTURELLE		23	20	15	15

Suppression de poste

Création de poste

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	3	2	2	2
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	6	6	5	5
Adjoint administratif	5	6	5	5
Sous total 1	**28**	**28**	**26**	**26**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 28/35	3	3	3	3
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**5**	**5**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**33**	**33**	**31**	**31**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	2	2
Technicien	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	9	9
Adjoint technique	16	16	14	14
Sous total 1	**39**	**39**	**37**	**37**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 26-09-19	Autorisés au 14-11-19	Pourvus au 26-09-19	Pourvus au 14-11-19
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	5
Adjoint technique territorial 25/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	**28**	**28**	**26**	**26**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**67**	**67**	**63**	**63**